Conseil Municipal
Séance du Mardi 21 Février 2023 à 19h30

Compte-rendu de séance

Convocation du 16 Février 2023

Convoqués : BOUYER Stéphane, CONSTANT Alexandre, GAILLARD Jennifer, HEBERT Amélie, JOLY David, LEGRAIS Samuel, MAISON Brigitte, MULLER Emmanuel, RATTAZI Christian, SIX Corentin

Présents : BOUYER Stéphane, CONSTANT Alexandre, GAILLARD Jennifer, HEBERT Amélie, LEGRAIS Samuel, MAISON Brigitte, MULLER Emmanuel, RATTAZI Christian, SIX Corentin

Absents excusés ayant donné procuration : JOLY David (donnée à Mr RATTAZI Christian)

Secrétaire de séance : RATTAZI Christian

1 – Adressage des villages et rues

Madame Le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Madame Le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Elle explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Afin d'éviter les coûts liés à un adressage réalisé par un prestataire, Madame Le Maire et Monsieur RATTAZI, son 2ème adjoint ont effectué le repérage des points d'adressage à revoir ou à ajouter.
Madame Le Maire présente le projet de numérotage des adresses et le soumet au vote de l'assemblée :

VILLAGES	ADRESSES CRÉÉES	NUMÉROTATION
La Fonte	1	1
La Primaudière	2	1
		2
La Craonnaise	2	1 à 3
La Colinerie	1	1
Le Haut Breil	3	1 à 3
		2
La Boulaie	2	1
		2
La Jonchère	1	1
La Courtaubeau	4	1 à 5
		2
La Richardais	1	4
Farfaret	2	1
		2
La Pochais	3	1 à 3
		2
Le Pavillon	1	1
La Petite Taugourde	1	1

RUES	ADRESSES CRÉÉES	NUMÉROTATION
Rue d'Ancenis	1	2A
Rue de Chanteloup	5	1
		14 à 20
Impasse de Boisloup	5	2 à 10
Chemin des Rochettes	1	1
Impasse des Loges	1	1
Route de Saint Michel	1	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'adressage ci-dessus.
- **d'autoriser** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouvel adressage

2 – Programmiste – Projet commerce multi-service

Madame Le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu avec Monsieur RATTAZI et Monsieur BOUYER, ce lundi 20 février, Monsieur GALAND Sébastien de la société GALAND-MENIGHETTI Programmation.

Son intervention avait pour objectif de présenter ses missions afin de préparer au mieux le projet commerce multi-service.

Il paraît nécessaire qu'un programmiste nous aide pour démarrer le projet (faisabilité, rédaction du marché, choix des prestataires…). Ses coordonnées nous ont été communiquées par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITÉ:

- **d'avoir recours** à un programmiste pour le projet de commerce multi-service
- **d'autoriser** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Désignation représentant OIS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une personne doit être désigné pour représenter la commune à l'OIS (Office Intercommunal des Sports) du secteur de Saint Julien de Vouvantes (Erbray, Juigné des Moutiers, Saint Julien de Vouvantes, La chapelle-Glain et le Petit Auverné).

Le but de l'association est de faire connaître la pratique des différents sports aux enfants aussi bien pendant la période scolaire que pendant les vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITÉ :

- **de désigner Monsieur JOLY David** comme représentant à l'OIS

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux mur du cimetière**

  - Portail coulissant
  - Palissade en bois avec soubassement béton
  - Voir si possible, partenariat avec école

- **Marché (prise de contact avec les exposants, planning des bénévoles pour le pain, communication…)**

  - Reprise du marché le vendredi 24 mars 2023

Levée de séance à 21h30

Fait à Juigné-des-Moutiers,
Le 21 Février 2023

Le Maire,
Brigitte MAISON

MAIRIE DE JUIGNÉ DES MOUTIERS * 44 (Loire-Atlantique) *

Secrétaire de séance,
RATTAZI Christian

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : le 7 Mars 2023 à 19h30